

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers absents : 4
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 23 mai 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MAI, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Virgile VAN ZELE
Mme Odile PILOZ, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Christian TEULADE, pouvoir à Mme Aurélie LOUPIAS
M. Patrick CATHENOZ, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE
Mme Monique BOTTINI, pouvoir à Mme Florence BOUNIN

Excusés : M. Jean-Jacques MONPEYSEN - M. Yves RINCK - Mme Jocelyne AUDIBERT

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Didier ROUSSELLE

2024 - 05 - 65 / AFFAIRES DU PERSONNEL Modification du tableau du personnel – Effectif des emplois permanents

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Il est rappelé que le Conseil Municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, fixe les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n° 2023-08-86 en date du 27 septembre 2023 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune de NYONS,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 3 mai 2024,

Considérant qu'au Centre Technique Municipal (CTM), le poste de magasinier, à temps complet, s'est avéré ne pas être un poste pertinent dans le fonctionnement du service d'une part, et que d'autre part une réflexion a été menée par le responsable du service pour en simplifier l'organisation, il est envisagé de rationaliser et d'améliorer l'organisation des services entre les chefs de service, l'adjointe du CTM et le responsable du CTM, afin de dégager un poste à temps complet pour le service voirie/festivité.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, de la façon suivante :

Service	Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	Suppression de poste
CTM	Magasinier	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	Temps complet

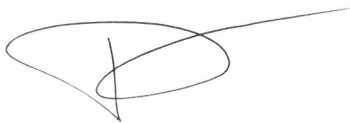
Service	Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	Création de poste
CTM	Agent de voirie/festivité	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	Temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs de la collectivité, ci-joint, à compter du 1^{er} juin 2024 ;
- **DE PRECISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Nyons sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente, selon l'annexe jointe ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Didier ROUSSELLE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



ANNEXE ETAT DES EMPLOIS

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pour un non titulaire Art.L332-14	temps de travail du poste	Postes créés		
						Temps complet	Temps non complet	nombre d'heures TNC
Parc Aquatique	responsable parc	Adjoint technique	Technicien principal	OUI	100%	1		
Direction générale	Directeur général des services	Attaché	Attaché hors classe	NON	100%	1		
	Directeur général adjoint	Attaché	Attaché principal	OUI	100%	1		
Informatique	Chef de service	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1		
	Adjointe RH	Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal	OUI	100%	1		
Ressources humaines/Finances	Adjoint finances	Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal	OUI	100%	1		
	Agent polyvalent RH/Finances	Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal	OUI	100%	1		
Administration générale	Secrétariat du Maire	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1		
	Secrétariat administration générale	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1		
Service population	Chef de service	Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal	OUI	100%	1		
	Agent d'état civil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1		
Aménagement du territoire	Responsable urbanisme	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1		
	Agent urbanisme/foncier	Adjoint administratif	Adjoint Administratif principal	OUI	100%	1		
Communication	Chef de service	Attaché	Attaché	OUI	100%	1		
	Chargé de communication	Attaché	Attaché	OUI	100%	1		
B.E.T	Chef de service	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Chargé des travaux Bâtiments	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1		
	Chargé de l'accessibilité, développement durable	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1		
	Secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1		
	Chef de service	Attaché	Attaché	OUI	100%	1		

Accusé de réception en préfecture
026-212002205-20240529-DEL2024-05-05-DE
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024

PC

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pour un non titulaire Art.L332-14	temps de travail du poste	Postes créés		
						Temps complet	Temps non complet	nombre d'heures TNC
Culture, Manifestation, Association	Secrétariat	Adjoint administratif	adjoint administratif principal	OUI	100%	1		
	Chef de service	Conseiller des APS	Conseiller des APS	OUI	100%	1		
	Animateur	Adjoint d'animation	Animateur principal	OUI	100%	2		
Police Municipale	Chef de poste	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale ppal 1er classe	OUI	100%	1		
	Adjoint au responsable de PM	Brigadier	Brigadier-chef principal	OUI	100%	1		
	Agent de PM	Gardien-Brigadier	Brigadier-chef principal	OUI	100%	6		
Education	Responsable service éducation	Rédacteur	Rédacteur Principal	OUI	100%	1		
	EMAPS	Adjoint d'animation principal	Adjoint d'animation principal	OUI	100%	1		
	Agent des écoles maternelles (CAP petite enfance)	Opérateur des APS	Educateur des APS	OUI	100%	1		
	Responsable périscolaire SAUVE	ATSEM	ATSEM principal	OUI	100%	6		
	Animateur Péri-scolaire Maternelle	Animateur	Animateur principal	OUI	100%	1		
	Animateur Péri-scolaire Primaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal	OUI	100%	1		
	Agent d'entretien	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal	OUI	100%	2	1	33h30
	Restaurant scolaire chef d'équipe	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1	1	30h 31h30 33h30 28h00 25h00 14h00
	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	2	1	33h00

Accusé de réception en préfecture
026-214602205-20240529-DEL2024-05-65-DE
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024

re

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pour un non titulaire Art.L332-14	temps de travail du poste	Postes créés		
						Temps complet	Temps non complet	nombre d'heures TNC
Centre Technique Municipal	Responsable du CTM	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1		
	Adjoint de direction	Adjoint administratif	Rédacteur principal	OUI	100%	1		
	Chef équipe voirie/Festivité	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent voirie/Festivité	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	8		
	Chef équipe bâtiment	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent bâtiment	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	8		
	Chef équipe espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	5	1	25h00
	Chef équipe Propreté urbaine	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent de propreté urbaine	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	8		
	Chef d'équipe GERP	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		
	Agent de nettoyage des locaux	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	4		
	Technicien des spectacles	Technicien	Technicien	OUI	100%	1		
	Magasinier	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1		